



Protection sociale

1573-1100

Parcours des bénéficiaires de l'aide sociale (2006–2011)

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et généralités
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Travail et rémunération
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Mobilité et transports
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, médias, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

Parcours des bénéficiaires de l'aide sociale (2006–2011)

Groupe d'accompagnement Thomas Ruch, Tom Priester, Nora Meister

Auteurs du rapport final Renate Salzgeber, Tobias Fritschi, Luzius von Gunten,
Olivier Hümbelin, Kilian Koch (HES-BE)

Rédaction Nora Meister

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)
Complément d'information: info.sozan@bfs.admin.ch
Auteurs: Renate Salzgeber, Tobias Fritschi, Luzius von Gunten, Olivier Hümbelin, Kilian Koch (HES-BE)
Réalisation: Nora Meister, section SOZAN
Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
Tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch
Numéro de commande: 1573-1100
Prix: 8 francs (TVA excl.)
Série: Statistique de la Suisse
Domaine: 13 Protection sociale
Langue du texte original: Français/Allemand
Traduction: Services linguistiques de l'OFS
Page de couverture: OFS; concept: Netthoewel & Gaberthüel, Bienne; photo: © bacalao – Fotolia.com
Graphisme/Layout: Section DIAM, Prepress/Print
Copyright: OFS, Neuchâtel 2016
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISBN: 978-3-303-13181-7

Table des matières

1	Introduction	5	4	Analyses multivariées	20
2	La typologie des parcours à l'aide sociale: définitions	6	4.1	Influence de la situation initiale	20
2.1	Les types de parcours à l'aide sociale	6	4.1.1	Situation du ménage	20
2.2	Construction de la typologie: définitions conceptuelles	7	4.1.2	Groupes d'âge	22
2.2.1	Dossiers en cours	7	4.1.3	Formation et situation professionnelle	22
2.2.2	Population	7	4.2	Influence de certains événements	22
2.2.3	Période d'observation	9	4.2.1	Événements liés à la situation familiale	23
2.2.4	Caractéristiques des bénéficiaires	9	4.2.2	Événements liés à la situation professionnelle	23
2.2.5	Événements	9	5	Synthèse	24
3	Analyse descriptive	12	6	Compléments méthodologiques	25
3.1	Caractéristiques des bénéficiaires	12	6.1	Événements	25
3.1.1	Groupes d'âge	12	7	Bibliographie	26
3.1.2	Situation du ménage	13	8	Glossaire	27
3.1.3	Formation	13	9	Annexes	29
3.1.4	Situation professionnelle	16			
3.1.5	Taux de couverture	17			
3.2	Les événements liés aux parcours	18			
3.2.1	Événements liés à la structure familiale	18			
3.2.2	Événements liés à la situation professionnelle	19			

1 Introduction

Les informations provenant de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale décrivent habituellement des données transversales. Celles-ci font la lumière sur l'ampleur et l'évolution du phénomène et décrivent les caractéristiques des personnes qui se trouvent dans cette situation. Cependant, ces données ne révèlent des résultats qu'à un instant précis; elles ne permettent pas de savoir si la précarité est transitoire ou chronique. Pour cela, il faut procéder à des analyses longitudinales. Grâce à ce type d'approche, il est possible de suivre les individus sur plusieurs années et de comprendre si les problèmes qu'ils rencontrent sont provisoires ou durables (Polak, 2009).

Les analyses des trajectoires des bénéficiaires de l'aide sociale sur la durée comportent plusieurs avantages: elles permettent la constitution de parcours types de bénéficiaires, l'analyse des entrées et des sorties de l'aide sociale ou encore l'identification des caractéristiques qui entraînent des recours à des prestations d'aide sociale de longue ou de courte durée. En créant des typologies de parcours, les analyses longitudinales simplifient la description des situations et des trajectoires à risque. Ce qui par la suite facilite la mise en place de mesures individualisées et adaptées à la constellation de parcours et de risques existants (OFS, 2013). L'intérêt réside également dans une mesure fine des caractéristiques individuelles et des événements liés à l'emploi et à la famille (Polak, 2009).

En suivant les individus et l'évolution de leur situation au cours du temps, les enquêtes sur plusieurs années ont un rôle important à jouer dans le champ des sciences sociales (Sapin, Spini, & Widmer, 2007) et peuvent servir de base d'informations dans le domaine des politiques publiques¹. Ce d'autant plus que l'allongement de la durée de perception de l'aide sociale fait l'objet de nombreuses discussions autour des politiques sociales².

Depuis 2008, la durée d'octroi moyenne (médiane) de l'aide sociale est passée de 19 à 22 mois, soit une augmentation de 3 mois (OFS, 2014).

Déjà mentionné dans le concept de la statistique de l'aide sociale en 1997, un des objectifs était, au-delà de la production d'informations sur l'effectif, la structure, la situation et les problèmes des bénéficiaires de l'aide sociale, d'étudier la dynamique et la durée du recours à l'aide sociale. Dans la phase initiale, la priorité a été donnée au calcul et à la publication de données transversales.

Dans la présente analyse³, l'étude de la cohorte de personnes sur une période de 60 mois, (entre 2006 et 2011) qui ont obtenu pour la première fois une aide sociale en 2006 permet de distinguer différents types de parcours (chapitre 2). Pour mieux comprendre quelles situations mènent à une trajectoire distincte à l'aide sociale, les caractéristiques individuelles des bénéficiaires et certains événements survenus dans leur existence sont examinés (chapitres 3 et 4).

¹ Un des objectifs que se fixe la statistique fédérale suisse. Loi sur la statistique fédérale (LSF); RS 431.01.

² Cf. à ce sujet Conseil fédéral (2015).

³ Salzgeber et al. (2016).

2 La typologie des parcours à l'aide sociale: définitions

Dans ce chapitre, les bases et le cadre méthodologique utiles à l'élaboration et à la compréhension des analyses des parcours des bénéficiaires de l'aide sociale sont présentés. Les éléments suivants sont exposés: les types de parcours, la population considérée ainsi que la durée des périodes de perception et d'observation; la mesure des caractéristiques sociodémographiques et des événements liés aux parcours des bénéficiaires est aussi décrite.

2.1 Les types de parcours à l'aide sociale

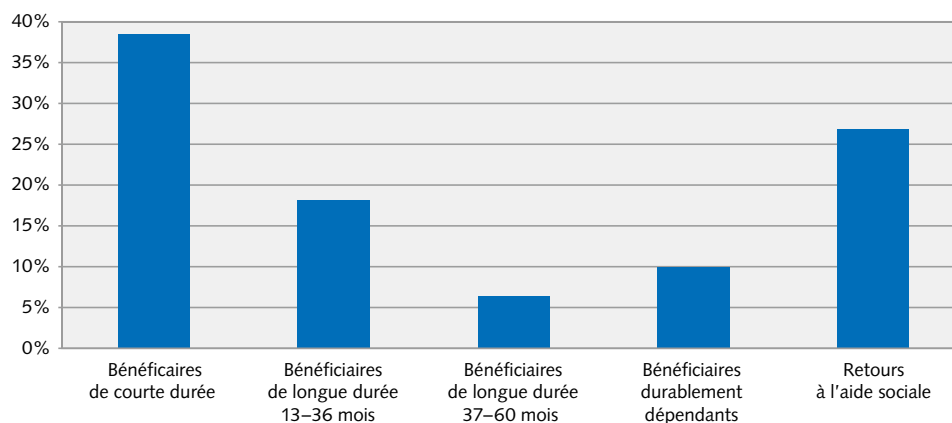
L'aide sociale est essentiellement conçue comme un soutien momentané en cas de besoin financier. Les personnes bénéficiaires doivent, à travers le conseil et la médiation, retrouver de manière rapide et durable une situation dans laquelle elles peuvent subsister à leurs besoins de manière autonome (CSIAS, 2015). Une fois l'indépendance économique retrouvée, il s'agit aussi de la consolider dans la durée. En effet, si les conditions de vie et de revenu des personnes qui ont quitté l'aide sociale sont trop instables, elles risquent d'avoir à nouveau besoin d'une aide après un laps de temps relativement court. Pour mieux appréhender la diversité de situations auxquelles les bénéficiaires de l'aide sociale doivent faire face, les parcours à l'aide sociale sont définis suivant les durées d'octroi de courte ou de longue durée. Par ailleurs, les trajectoires des bénéficiaires ne sont pas seulement déterminées sur la base de la durée de la première période de perception mais aussi par un éventuel retour à l'aide sociale après un premier départ.

Chacune des nouvelles entrées de 2006 est affectée à des types de parcours distincts. Seules les personnes demandeuses sont prises en compte⁴. Les délimitations suivantes sont effectuées entre les types de parcours (cf. graphique 1):

- Les bénéficiaires de courte durée qui ont quitté l'aide sociale après 12 mois au plus tard. Leurs dossiers ne présentent pas d'interruption égale ou supérieure à 6 mois⁵. Un peu plus d'un tiers (38,5%) de la cohorte observée fait partie de ce groupe.
- Les bénéficiaires de longue durée obtiennent un soutien pendant une période de 13 à 60 mois. Des interruptions sont possibles durant cette période, mais elles ne durent jamais 6 mois consécutifs. Comme cette catégorie regroupe une période d'octroi pouvant aller d'un peu plus d'1 an à 5 ans, deux sous-groupes sont distingués afin de faciliter l'analyse:
 - a. Les personnes dont la période d'octroi s'étend de 13 à 36 mois (1 à 3 ans); leur part s'élève à 18,1%.
 - b. Les personnes qui sont au bénéfice de l'aide sociale pour une durée de 37 à 60 mois (3 à 5 ans), dont la part se monte à 6,4%.
- Les bénéficiaires durablement dépendants qui, durant la période d'observation (2006–2011), ont touché des prestations pendant plus de 60 mois sans interruption de 6 mois ou plus. 10,0% des personnes considérées font partie de ce groupe.
- Les bénéficiaires pour lesquels, au cours des cinq années analysées, il y a une ou plusieurs interruptions de l'aide sociale pendant plus de 6 mois et qui en sont redevenus tributaires au cours de la même période. Ce groupe représente 26,9% des cas.

⁴ Voir glossaire → demandeur, demandeuse.

⁵ Voir à ce sujet la section 2.2.1.

Part des bénéficiaires selon le type de parcours, nouveaux bénéficiaires 2006, en % G 1

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS), calculs Haute école spécialisée bernoise (HES-BE)

© OFS, Neuchâtel 2016

2.2 Construction de la typologie: définitions conceptuelles

Afin de créer des parcours comparables et basés sur des critères communs, certains éléments doivent être définis préalablement. Il en va de même pour la sélection des caractéristiques et des événements considérés pour la présente analyse: pour assurer leur validité, des principes d'inclusion stricts doivent être établis.

2.2.1 Dossiers en cours

Les dossiers de l'aide sociale sont considérés comme actifs aussi longtemps que les personnes sont prises en charge financièrement sans interruption de 6 mois ou plus. Parfois, la perception de prestations de l'aide sociale n'a pas nécessairement lieu tous les mois; par exemple lors d'une activité professionnelle irrégulière qui, certains mois, ne permet pas de joindre les deux bouts. Le dossier est donc considéré comme clos seulement lorsqu'il n'y a pas eu de recours à des prestations pendant 6 mois *consécutifs*. La période de perception de prestations pour un dossier commence avec le mois du premier versement et se termine avec le mois du dernier versement.

2.2.2 Population

Afin d'analyser les parcours individuels des bénéficiaires, il convient de suivre un même groupe de personnes sur une période de temps identique et ce de manière constante. L'analyse, à l'aide d'une cohorte, assure que les facteurs externes, comme le cadre institutionnel ou le développement économique, sont similaires pour tous les individus étudiés. Dans le cadre de cette étude, les critères de base qui déterminent l'inclusion au sein de la cohorte sont les suivants:

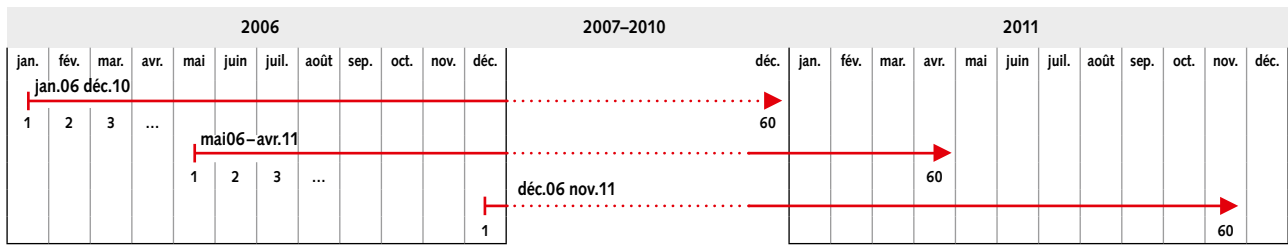
- Le premier versement doit avoir eu lieu en 2006⁶.
- La personne demandeuse doit être âgée de plus de 18 ans⁷.
- Le numéro de sécurité sociale est valide.

Une population effective de 35'891 nouvelles entrées à l'aide sociale pour 2006 est utilisée. D'autres restrictions sont appliquées en fonction des besoins et des exigences des analyses. Les populations utilisées peuvent donc varier. La répartition par trimestre des nouvelles entrées, les différentes populations et leur distribution par type de parcours sont détaillées dans les sections 2.2.4 et 2.2.5 ainsi qu'en annexe (cf. GA1 et TA1).

⁶ Une partie des nouvelles entrées a déjà pu recevoir des prestations de l'aide sociale avant 2006. L'interruption depuis le dernier octroi de prestations a duré au moins 6 mois (clôture du dossier).

⁷ Les personnes demandeuses qui n'ont pas encore atteint l'âge de 18 ans sont exclues de l'analyse. En effet, seules les personnes qui ont atteint l'âge de 18 ans peuvent faire une demande au service social qui conduit à l'ouverture d'un dossier d'aide sociale.

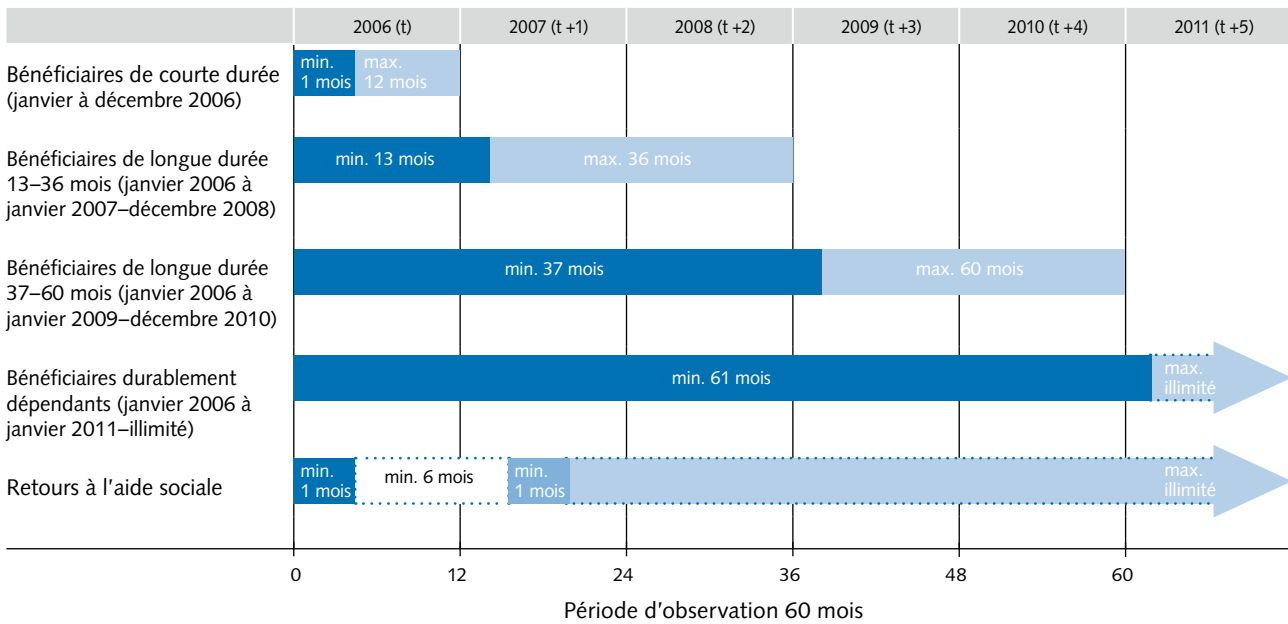
G2 Période d'observation de 60 mois



Source: Haute école spécialisée bernoise (HES-BE)

© OFS, Neuchâtel 2016

G3 Définition des types de parcours des nouvelles entrées 2006 (Exemples d'entrée en décembre)



Source: Haute école spécialisée bernoise (HES-BE)

© OFS, Neuchâtel 2016

2.2.3 Période d'observation

La période d'observation définit le nombre de mois durant lesquels un dossier peut théoriquement être observé; ceci indépendamment de l'octroi effectif de prestations de l'aide sociale. La période d'observation commence dès le mois du premier versement. Alors que les données sont disponibles de janvier 2006 à décembre 2011 – soit une durée de 6 ans – les dossiers sont observés pendant une durée maximale de 60 mois, ce qui correspond à une durée de cinq ans. Cette restriction permet d'assurer que la durée d'observation des dossiers est la même; que les personnes aient obtenu l'aide sociale pour la première fois en janvier ou en décembre 2006. Les bénéficiaires pris en compte dans la présente analyse peuvent donc être entrés au plus tard en décembre 2006; leur parcours observés jusqu'en novembre 2011⁸ (cf. graphique 2).

De manière à faciliter la compréhension, les types de parcours sont présentés à l'aide d'exemples d'entrées au début de l'année 2006 (cf. graphique 3). Pour les types de parcours sans retours à l'aide sociale, c'est-à-dire avec une unique période d'octroi, seule la durée de perception au sein des 60 mois de la période d'observation est déterminante. A titre d'illustration: pour une durée de perception de prestations qui s'étend de janvier 2006 à décembre 2006 au plus tard (1–12 mois), un dossier sera attribué au type «bénéficiaires de courte durée». Si un bénéficiaire dont le recours à des prestations débute en janvier 2006 quitte l'aide sociale entre janvier 2007 et décembre 2008, son dossier appartiendra au type «bénéficiaires de longue durée (13 à 36 mois)». Une personne entrée en janvier 2006, dont le dossier est clos entre janvier 2009 et décembre 2010, fera partie du type «bénéficiaires de longue durée (37 à 60 mois)». Lorsque la fin de la période d'octroi se situe en dehors de la période d'observation de 60 mois, le dossier sera compté comme type «durablement dépendants». Ce sera le cas d'une ouverture de dossier en janvier 2006 dont la période d'octroi se termine au-delà de décembre 2010⁹.

Le nombre de périodes distinctes de perception de l'aide sociale, au cours des 60 mois de période d'observation, représente l'unique critère pour distinguer les retours à l'aide sociale des autres parcours (cf. graphique 3). Autrement dit, si un dossier comprend plus d'une période de perception (avec un minimum de 6 mois d'interruption), il sera attribué d'office à la catégorie «retours à l'aide sociale». Ces périodes distinctes de perception sont de courte ou de longue durée, de même qu'il peut y en avoir plus de deux.

2.2.4 Caractéristiques des bénéficiaires

La population des nouveaux entrants de 2006 doit être décrite à l'aide de caractéristiques pertinentes (socio-démographiques, indications sur l'activité professionnelle, etc.). Pour que ces informations soient exactes, elles doivent être relevées dans un intervalle de temps qui soit le plus proche possible du début de la période de perception de l'aide sociale.

Pour la présente analyse, les caractéristiques des bénéficiaires sont issues des états en fin d'enquête de l'année 2006 et se réfèrent à la personne demandeuse¹⁰; ou à l'unité d'assistance lorsqu'il s'agit d'informations sur le ménage. Les états en fin d'enquête fournissent des indications qui sont liées au mois du dernier versement de l'année concernée. Ces informations comportent néanmoins quelques inconvénients: dans certains cas extrêmes, elles sont en décalage avec la situation réelle. En effet, il peut s'être écoulé un intervalle maximal de 12 mois entre le début effectif de la période d'octroi et le moment où les caractéristiques de la personne sont concrètement relevées (par exemple avec une nouvelle entrée en janvier 2006).

2.2.5 Événements

En plus des caractéristiques des nouveaux dossiers pris en charge par l'aide sociale en 2006, les événements qui se produisent lors de la période d'octroi de prestations de l'aide sociale ou durant une interruption de la perception sont aussi analysés. Cela permet d'appréhender les parcours de manière dynamique, en observant les changements survenus dans la vie des bénéficiaires. Le but est de comprendre quels événements sont caractéristiques de tel ou tel parcours à l'aide sociale.

⁸ Il convient de noter que la période d'observation peut avoir une influence sur la distribution des groupes de personnes.

⁹ Afin de pouvoir établir si un dossier est fermé ou non à la fin de la période d'observation et pour permettre la différenciation entre les parcours de longue durée et durables, la fin de la période d'observation doit être fixée à juin 2011. En effet, seuls les cas pour lesquels le dernier versement a eu lieu en juin 2011 permettent d'établir si les dossiers sont réellement clos à la fin de l'année 2011 (règle des 6 mois). La part des dossiers qui perçoivent un dernier versement entre juin et novembre 2011 est exclue.

¹⁰ Les informations concernant ces caractéristiques sont relevées uniquement pour les personnes qui ont sollicité l'aide (demandeuses); elles sont issues de l'état en fin d'enquête (mois du dernier versement de l'année civile).

Pour les parcours sans interruption, les événements sont observés pendant la période durant laquelle il y a perception de l'aide sociale. La mesure est réduite aux années 2006 et 2007.

L'analyse des événements se réfère au changement de caractéristiques par rapport à la situation à l'ouverture du dossier d'aide sociale, c'est-à-dire par rapport à la première mesure de l'état après l'entrée à l'aide sociale. Deux approches permettent de mesurer les événements¹¹:

- Les changements des caractéristiques données entre les états en fin d'enquête 2006 et 2007. Par exemple: naissance d'un enfant, séparation etc.
- Les événements qui mènent à la fermeture du dossier d'aide sociale. Par exemple: début d'une activité professionnelle, augmentation du revenu de l'activité professionnelle, perception d'une prestation des assurances sociales qui assure le minimum vital.

Pour les dossiers de type «retours à l'aide sociale», la période d'observation n'est pas restreinte aux années 2006–2007. Dans ce cas, contrairement aux parcours sans interruption, ce ne sont pas les événements liés à la durée de perception mais ceux qui conduisent à un retour à l'aide sociale qui doivent être mesurés: la mesure des événements se fait donc durant l'interruption du recours à l'aide sociale de plus de 6 mois. Dès lors, pour les dossiers de type «retours à l'aide sociale», ce n'est pas le changement de situation dans la première année de perception qui est pris en compte; mais le changement entre les caractéristiques à la sortie et celles lors du retour à l'aide sociale. Pour ce faire, l'état en fin d'enquête de l'année de sortie et l'état en fin d'enquête de l'année du retour à l'aide sociale sont comparés (cf. graphique 5).

Pour les dossiers de type «retours à l'aide sociale» un motif de clôture peut aussi être enregistré à la fin de la première période de perception. La raison de départ est utilisée pour adapter l'état au début de la période d'interruption. Une personne en recherche d'emploi qui présente comme raison de départ «prise d'emploi» est donc enregistrée comme active professionnellement lors de la fermeture du dossier.

En fonction de la durée d'octroi des différents dossiers, le laps de temps durant lequel l'événement survient peut avoir diverses durées. En effet, plus la période de perception de l'aide sociale est longue, plus la probabilité qu'un événement ait lieu est grande. C'est la raison pour laquelle il faut réaliser des exploitations comparables,

en mesurant des événements durant une période d'observation restreinte. Dans le cas présent, cette durée d'observation est comprise entre 6 et 18 mois.

Pour résumer, les événements liés aux différents types de parcours sont mesurés durant le nombre de mois suivants:

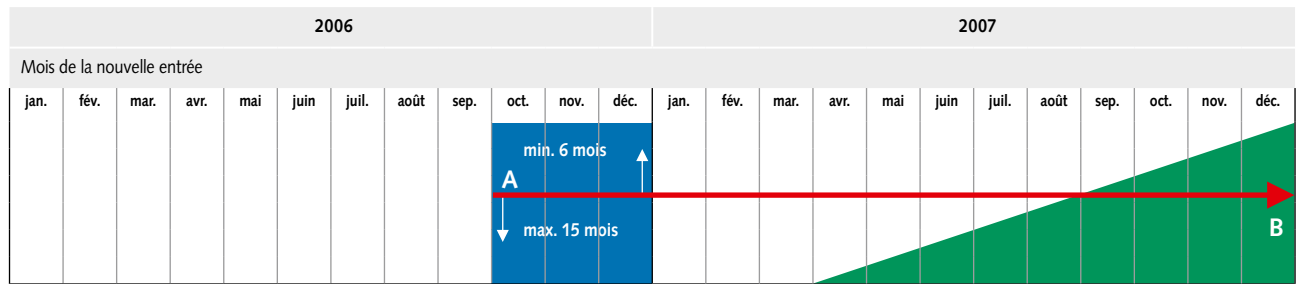
- Les bénéficiaires de courte durée, avec une durée de perception d'au moins 6 mois: dans les 12 premiers mois de perception de l'aide sociale.
- Les bénéficiaires de longue durée (13–36 mois et 37–60 mois): dans les 12 premiers mois de la perception de l'aide sociale.
- Bénéficiaires durables: dans les 12 premiers mois de la perception de l'aide sociale.
- Les retours à l'aide sociale: durant une interruption de 6 à 18 mois. Cela correspond à une durée d'observation de 12 mois en moyenne.

Le graphique 4 (à l'exception du type de parcours «retours à l'aide sociale») illustre schématiquement la période d'observation pour la mesure potentielle des événements. Ces derniers sont donc identifiés en comparant l'état en fin d'enquête de 2006 avec l'état en 2007 dans la mesure où la période de perception est d'au moins 6 mois. Par ailleurs, la mesure se limite aux nouvelles entrées des 3 derniers mois de l'année 2006. De cette façon il y a une proximité dans le temps entre la situation à l'entrée à l'aide sociale et l'état en fin d'enquête disponible. Afin de considérer distinctement les entrées des 3 derniers mois et de pouvoir observer au minimum les 6 premiers mois et au maximum les 12 premiers mois à l'aide sociale, en ayant à disposition deux états en fin d'enquête, la période d'observation pour l'ensemble des parcours sans interruption s'étend de 6 à 15 mois.

En ce qui concerne, les dossiers de type «retours à l'aide sociale», la mesure des événements est possible uniquement pour ceux dont l'interruption de perception s'étend au-delà d'une année civile, afin qu'il y ait deux états en fin d'enquête disponibles pour permettre la comparaison. Les états en fin d'enquête doivent être issus de deux différentes années mais celles-ci ne doivent pas nécessairement se suivre.

¹¹ Pour plus de détails, voir le chapitre 6.

G4 Mesure des événements pour les bénéficiaires de courte et longue durée et durablement dépendants



Caractéristiques provenant de ...

- ... Etat en fin d'enquête de la SAS 2006
- ... Etat en fin d'enquête de la SAS 2007

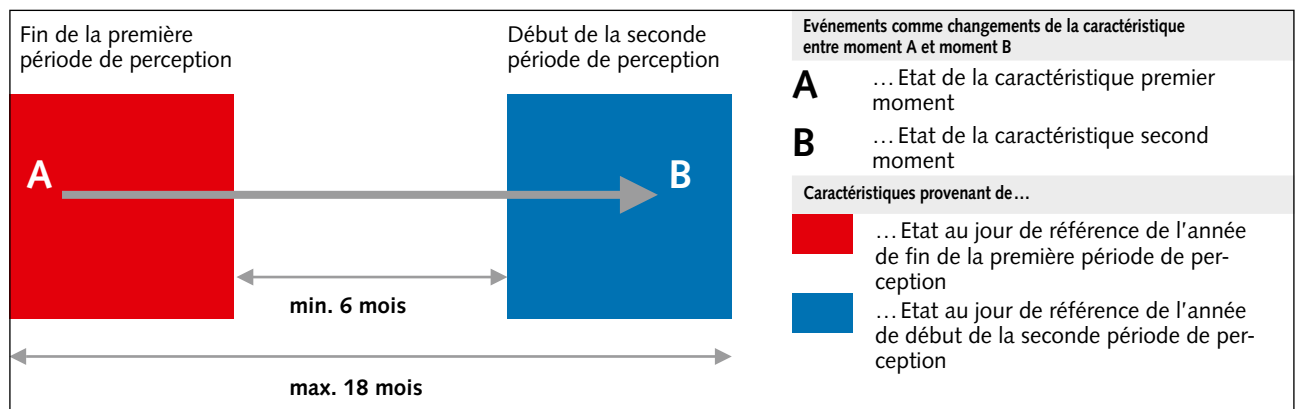
Evénements comme changements de la caractéristique entre moment A et moment B

- A** ... Etat de la caractéristique premier moment
- B** ... Etat de la caractéristique second moment

Source: Haute école spécialisée bernoise (HES-BE)

© OFS, Neuchâtel 2016

G5 Mesure des dossiers pour les retours à l'aide sociale



Source: Haute école spécialisée bernoise (HES-BE)

© OFS, Neuchâtel 2016

3 Analyse descriptive

Dans ce chapitre, il s'agit de comprendre quelles sont les caractéristiques sociodémographiques et les événements qui conduisent à l'allocation d'une aide répétée ou de longue durée ou, au contraire, qui favorisent un départ rapide de l'aide sociale.

3.1 Caractéristiques des bénéficiaires

Dans cette section, les différents types de parcours (courte durée, longue durée, durables, retours à l'aide sociale) sont décrits au moyen de la fréquence de distribution. Cette partie présente les caractéristiques de la personne demandeuse, ou de l'unité d'assistance lorsqu'il s'agit du ménage, au début de la période d'octroi (voir chapitre 2).

3.1.1 Groupes d'âge

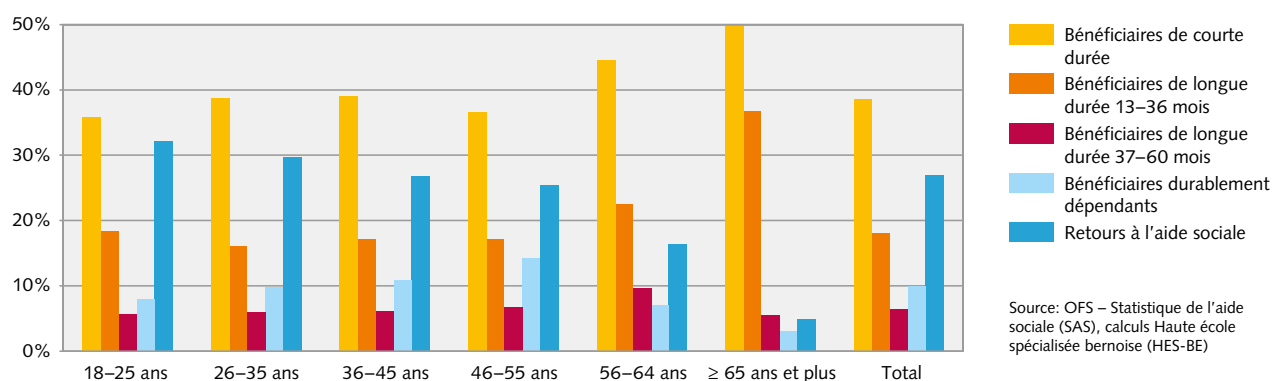
Suivant l'âge qu'elles ont, les personnes ne font pas face aux mêmes risques. En effet, les statuts associés aux âges des personnes sont liés à des étapes de vie socialement et institutionnellement organisées (Sapin, Spini, & Widmer, 2007). Chaque âge est donc lié à des phases ou des transitions de vie spécifique qui peuvent s'avérer

plus ou moins critiques selon les cas (par exemple: la formation, l'entrée sur le marché de travail, la naissance d'enfants). Si les ressources à disposition ne sont pas suffisantes pour affronter ces situations, un soutien financier peut être nécessaire pendant une courte durée ou de manière plus durable.

L'analyse par groupe d'âge montre que les jeunes adultes (18–25 ans) font plus souvent partie des bénéficiaires qui retournent à l'aide sociale (32,2% contre 26,9% en moyenne, cf. graphique 6). En effet, ils sont généralement contraints à une grande flexibilité et leurs parcours scolaires et professionnels sont plutôt discontinus, jalonnés d'emplois à durée déterminée, de réorientations scolaires et de formations parfois abandonnées prématurément (OFS, 2009). Ces trajectoires instables comprennent parfois des phases pendant lesquelles l'entretien de la personne ne peut être assuré que par le recours à l'aide sociale. Nombre de jeunes adultes parviennent tout de même à éviter un soutien prolongé de l'aide sociale: leur représentation dans le groupe correspondant est inférieure à la moyenne (7,9% contre 10,0%).

Part des bénéficiaires selon la classe d'âge et le type de parcours, nouveaux bénéficiaires 2006, en %

G 6



Ces informations concernent la personnes demandeuse.

Exemple de lecture: Le total représente la part de l'ensemble des bénéficiaires pour chacun des parcours. Les personnes âgées de 65 ans et plus sont surreprésentées au sein de la catégorie des bénéficiaires de courte durée: leur taux est de 49,7%, alors que celui-ci est de 38,5% pour l'ensemble des bénéficiaires de courte durée.

© OFS, Neuchâtel 2016

Les bénéficiaires de courte durée sont les plus fortement représentés parmi les personnes âgées de 65 ans et plus (49,7% contre 38,5% en moyenne, cf. graphique 6). On voit là l'effet des prestations complémentaires fédérales, qui prennent rapidement le relai de l'aide sociale pour assurer à ces personnes le minimum vital. A l'inverse, les bénéficiaires durablement dépendants sont plus fréquents parmi les personnes de 46 à 55 ans (14,2% contre 10,0% en moyenne). Les personnes proches de la retraite (56 à 64 ans) sont à nouveau moins touchées par une prise en charge prolongée; elles sont toutefois plus nombreuses que la moyenne à rester tributaires de l'aide sociale pour une durée de 37 à 60 mois (9,6% contre 6,4%). En effet, il est particulièrement difficile à cet âge de se réinsérer sur le marché du travail, l'aide sociale assurant ici une fonction de soutien transitoire jusqu'à l'âge de la retraite. A partir de 65 ans, pour la majorité des bénéficiaires (86,5%), la durée d'octroi s'étend d'1 mois à 3 ans maximum.

3.1.2 Situation du ménage

La question du type de ménage est au cœur des problématiques liées à la disponibilité à exercer une activité professionnelle, aux questions des ressources financières à disposition et, partant, à la cause du recours à l'aide sociale. Suivant la taille et la configuration du ménage, les besoins financiers et en temps pour en prendre soin de même que la disponibilité à exercer une activité rémunérée varient drastiquement. Ces situations sont donc tout aussi contrastées que ne le sont les durées de soutien octroyé par l'aide sociale.

De manière générale, les hommes sont plus nombreux à retourner à l'aide sociale (28,7% contre 26,9% en moyenne). A l'inverse, les femmes se retrouvent plus fréquemment dans les catégories de bénéficiaires de longue durée ou durablement dépendants (respectivement 26,0% et 11,5% contre 24,5% et 10,0% en moyenne). Cela est probablement dû au fait qu'elles sont plus nombreuses à être à la tête de familles monoparentales que leur contrepartie masculine.

La précarité qui oblige les familles monoparentales à recourir à l'aide sociale revêt manifestement un caractère durable puisque ces ménages sont plus souvent durablement dépendants de l'aide sociale; particulièrement quand des enfants en bas âge sont à charge. Après 5 ans (60 mois), 15,5% de ces personnes seront encore tributaires de l'aide sociale, part supérieure à la moyenne qui se monte à 10,2% (cf. graphique 7). Les personnes divorcées et séparées forment de ce fait une part plus élevée dans les catégories de longue durée

et durablement dépendantes. Les personnes en couple ont plus de chances de bénéficier pour une courte durée de l'aide sociale: au bout d'1 an, plus de la moitié d'entre elles aura déjà quitté l'aide sociale (cf. graphique 7). Les couples ont souvent plus de ressources pour faire face aux aléas de la vie, tant au niveau financier que pour le soin des enfants. Néanmoins, le risque d'être durablement dépendant de l'aide sociale reste plus élevé pour les familles avec des enfants en bas âge, qu'elles soient monoparentales ou pas (cf. graphiques 7 et 8). Après 1 an, les couples sans enfant seront 60,1% à avoir quitté l'aide sociale; ce sera le cas pour 51,8% des couples avec 3 enfants ou plus (cf. graphique 7).

Deux tiers des dossiers ouverts en 2006 sont des cas d'une seule personne. Ces personnes vivent seules ou dans un ménage avec d'autres personnes (par exemple en colocation). Elles retournent un peu plus fréquemment à l'aide sociale (27,9% contre 26,9% en moyenne). Parmi ces personnes, les bénéficiaires célibataires appartiennent plus souvent que la moyenne au groupe des retours à l'aide sociale (29,2% contre 26,9%). Cela concerne avant tout les personnes de moins de 35 ans (cf. graphique 6).

3.1.3 Formation

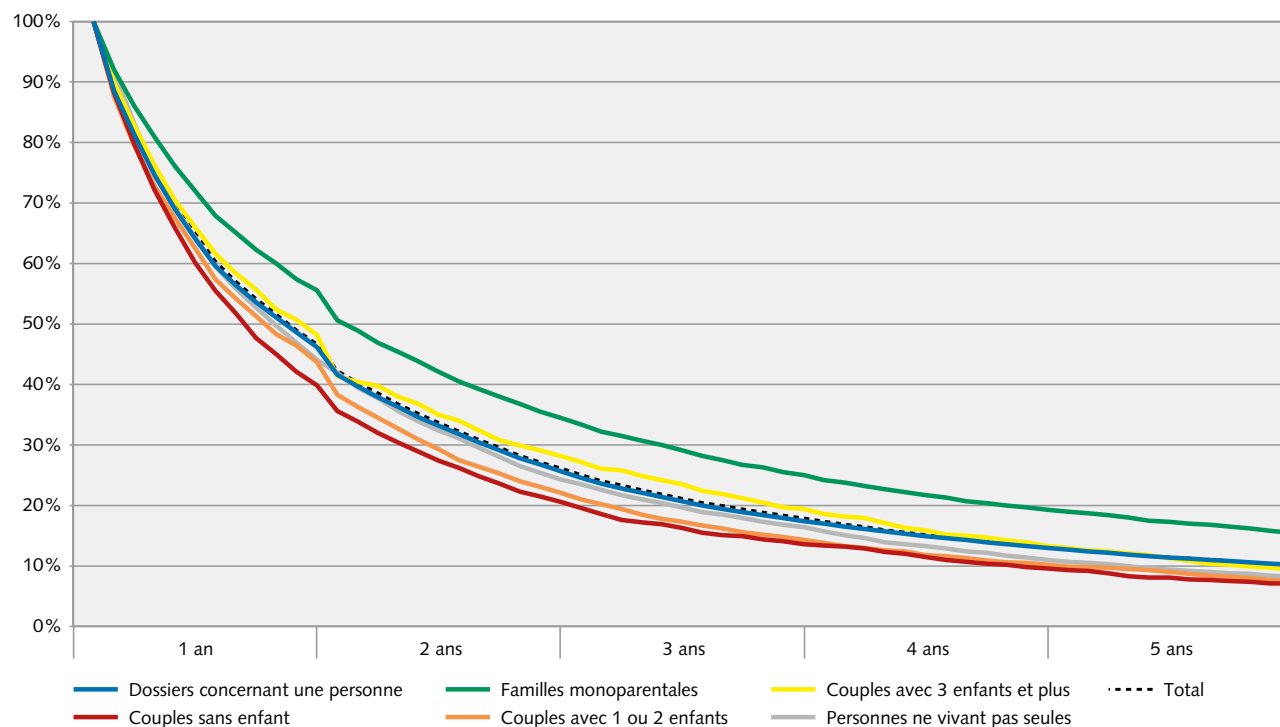
La formation reste encore et toujours un élément déterminant pour l'intégration sur le marché du travail¹². Est-ce que ce constat se reflète dans l'analyse de parcours des bénéficiaires de l'aide sociale ?

Une formation post-obligatoire terminée limite le risque d'être bénéficiaire de l'aide sociale, mais aussi celui d'une dépendance prolongée (cf. graphique 9). Les demandeurs sans formation post-obligatoire sont plus fréquemment bénéficiaires durables; ils font aussi plus souvent partie de la catégorie des retours à l'aide sociale. A l'inverse, les personnes qui ont au moins une formation du secondaire II sont 38,5% à recourir à l'aide sociale pour moins d'une année. Néanmoins, des différences persistent entre les personnes détentrices d'une formation du secondaire II ou tertiaire: les premières sont plus fortement représentées chez les bénéficiaires durables et les dossiers qui retournent à l'aide sociale; les dernières forment une plus grande part chez les personnes qui perçoivent des prestations durant une longue durée (13 à 36 mois et 37 à 60 mois). Le graphique 9 indique donc clairement que les individus les mieux formés sont pris en charge pour une plus courte durée et se réinsèrent de manière plus durable sur le marché du travail.

¹² Cf. à ce sujet OFS (2015).

Taux de personnes qui restent à l'aide sociale, selon la durée doctroi et le type de ménage, nouveaux bénéficiaires 2006, en %

G 7



¹ Les personnes ne vivant pas seules correspondent à des dossiers individuels (constitués d'une seule personne), mais elles vivent avec d'autres personnes (p. ex. enfants auprès de parents nourriciers, colocation).

Sans les retours à l'aide sociale.

Informations concernant la personne demandeuse.

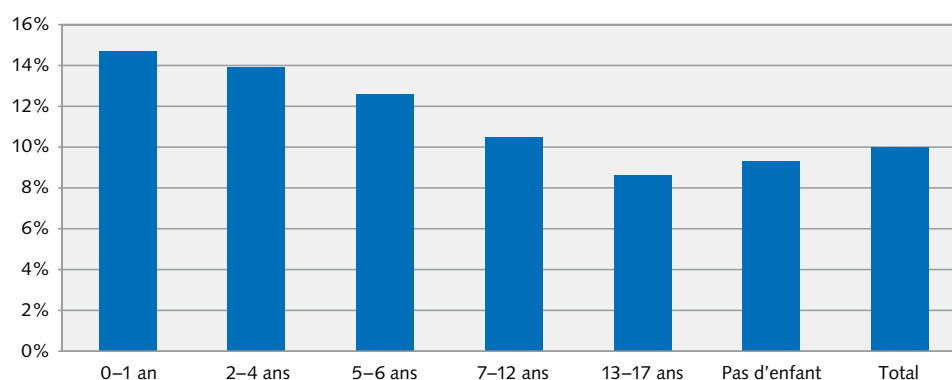
Exemple de lecture: Après 1 an 55,6% des ménages monoparentaux seront toujours tributaires de l'aide sociale; ce taux est de 39,9% pour les couples sans enfant.

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS), calculs Haute école spécialisée bernoise (HES-BE)

© OFS, Neuchâtel 2016

Part des bénéficiaires durablement dépendants selon l'âge de l'enfant le plus jeune, nouveaux bénéficiaires 2006, en %

G 8



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS), calculs Haute école spécialisée bernoise (HES-BE)

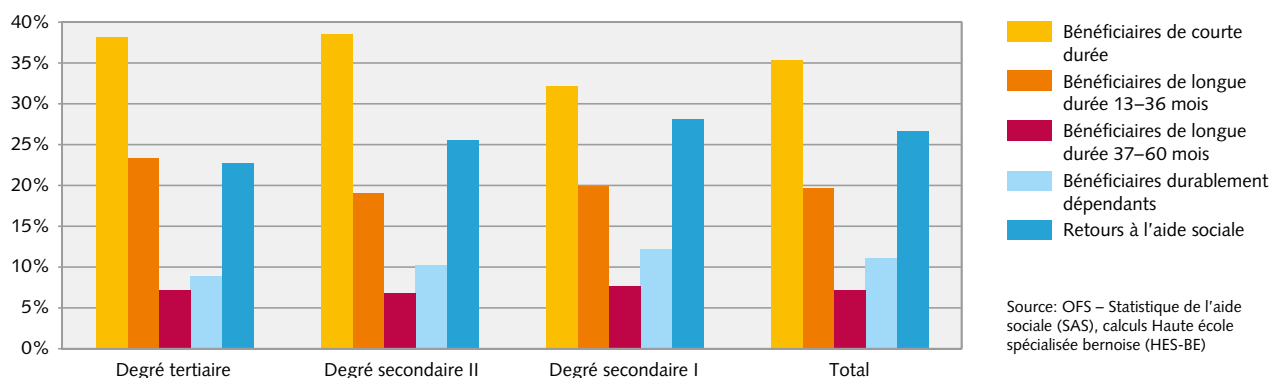
Ces informations concernent l'unité d'assistance.

Exemple de lecture: Le total représente la part de l'ensemble des bénéficiaires durablement dépendants. Les unités d'assistance dont le plus jeune enfant est âgé de 0 à 1 an sont surreprésentées au sein de la catégorie des bénéficiaires durablement dépendants: leur taux est de 14,7% alors que celui-ci s'élève à 10,0% pour l'ensemble des bénéficiaires durablement dépendants.

© OFS, Neuchâtel 2016

Part des bénéficiaires selon le niveau de formation et le type de parcours, nouveaux bénéficiaires 2006, en %

G 9



Ces informations concernent la personne demandeuse.

Exemple de lecture: Le total représente la part de l'ensemble des bénéficiaires pour chacun des parcours. Les personnes détentrices d'un diplôme du degré tertiaire sont surreprésentées au sein de la catégorie des bénéficiaires de courte durée: leur taux est de 38,1%, alors que celui-ci est de 35,4% pour l'ensemble des bénéficiaires de courte durée.

© OFS, Neuchâtel 2016

T1 Part des bénéficiaires selon le niveau de formation détaillé et le type de parcours, nouveaux bénéficiaires 2006, en %

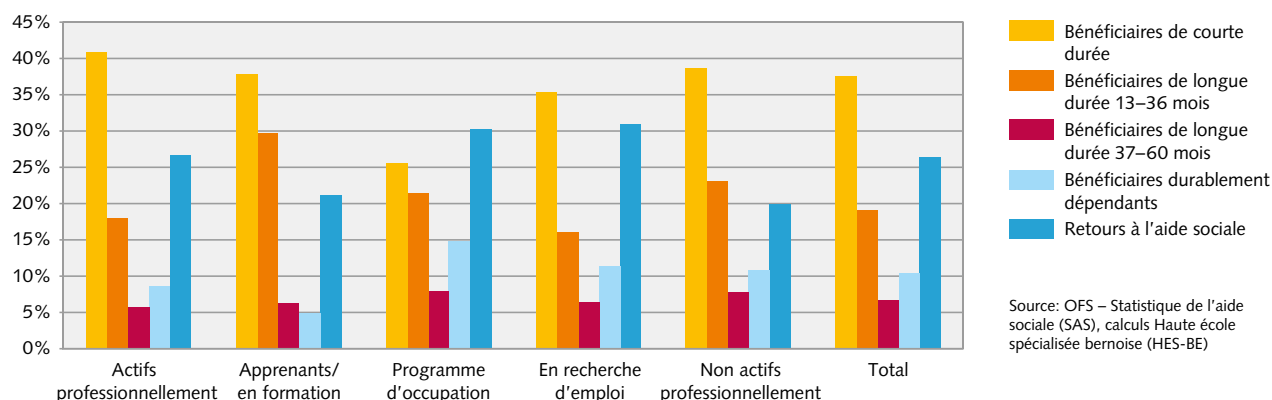
	Bénéficiaires de courte durée	Bénéficiaires de longue durée		Bénéficiaires durablement dépendants	Retours à l'aide sociale
		13-36 mois	37-60 mois		
Scolarité de moins de 7 ans	31,5	21,5	7,6	16,2	23,2
Scolarité obligatoire	31,7	19,9	7,7	12,3	28,4
Formation élémentaire	35,5	19,1	6,9	10,2	28,3
Apprentissage professionnel ou école professionnelle à plein temps	38,9	18,7	6,7	10,1	25,6
Ecole préparant à la maturité, maturité professionnelle, école de degré diplôme	34,2	22,2	8,2	10,9	24,4
Formation supérieure et formation professionnelle supérieure	37,9	24,8	7,9	9,5	20,0
Université, haute école, haute école spécialisée	38,2	21,8	6,2	8,3	25,4
Total	35,4	19,7	7,2	11,1	26,6

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS), calculs Haute école spécialisée bernoise (HES-BE)

© OFS, Neuchâtel 2016

Part des bénéficiaires selon la situation professionnelle et le type de parcours, nouveaux bénéficiaires 2006, en %

G 10



Ces informations concernent la personne demandeuse.

Exemple de lecture: Le total représente la part de l'ensemble des bénéficiaires pour chacun des parcours. Les personnes qui suivent un programme d'occupation sont surreprésentées au sein de la catégorie des bénéficiaires durablement dépendants: leur taux est de 14,8%, alors que celui-ci s'élève à 10,4% pour l'ensemble des bénéficiaires durablement dépendants.

© OFS, Neuchâtel 2016

Cette situation ressort de manière plus claire encore dans le tableau 1, lorsque l'on compare les catégories de formation détaillées. Ainsi, plus la formation est élevée, plus la part des bénéficiaires durablement dépendants est faible. Ou l'opposé: un niveau de formation avancé écourte la durée de perception.

3.1.4 Situation professionnelle

Parmi les raisons expliquant la courte ou longue durée d'octroi de l'aide sociale, la situation professionnelle de la personne demandeuse tient une place de choix¹³. Ainsi, on peut s'attendre à ce que des améliorations au niveau professionnel abrègent la durée de l'assistance puisque le revenu provient du marché du travail.

Les personnes qui sont professionnellement actives ou celles qui recherchent du travail lors de l'entrée à l'aide sociale s'affranchissent de l'aide sociale après un soutien relativement court. 40,9% des personnes actives professionnellement appartiennent à la catégorie des bénéficiaires de courte durée alors qu'en tout la part de ces derniers ne représente que 37,5% (cf. graphique 10). Ce résultat reflète la situation dans laquelle un certain nombre de personnes à l'aide sociale se trouvent: actives professionnellement, elles restent cependant partiellement dépendantes d'une aide financière complémentaire de courte durée, lorsque le salaire n'est pas suffisant pour couvrir les frais de base. Pour ces mêmes raisons, les personnes actives professionnellement et en

recherche d'emploi font aussi plus fréquemment partie du groupe des bénéficiaires qui retournent à l'aide sociale (respectivement 26,7% et 30,9%).

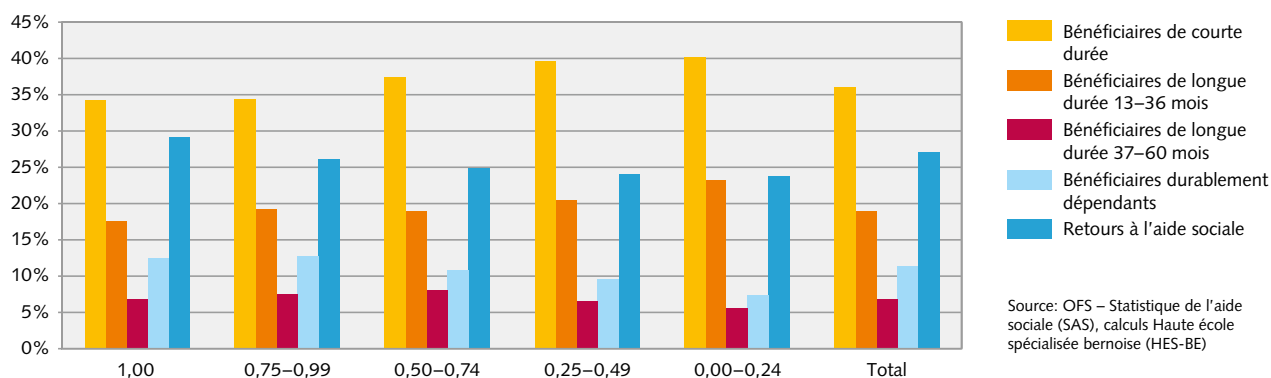
Les demandeurs qui sont en cours de formation sont particulièrement représentés dans les catégories de courte et de longue durée (13-36 mois et 37-60 mois): on retrouve un peu plus de 70% d'entre eux répartis entre ces types de parcours (cf. graphique 10). La durée de formation – qui s'étend d'ordinaire au-delà d'une année – constitue une des raisons pour laquelle les individus concernés appartiennent plus couramment aux catégories de longue durée (36,0% contre 25,8% en moyenne). En revanche, les demandeurs qui ont entamé une formation sont moins fréquemment bénéficiaires durables et retournent moins souvent à l'aide sociale (respectivement 4,9% et 21,2% contre 10,4% et 26,3% en moyenne). Cela indique que ces personnes réussissent relativement bien leur réinsertion sur le marché de l'emploi.

Les bénéficiaires qui suivent un programme d'occupation sont en règle générale dépendants de prestations pendant une longue durée ou de manière prolongée: on retrouve environ 30% d'entre eux dans les catégories de longue durée et près de 15% parmi les bénéficiaires durablement dépendants (cf. graphique 10). Chez ces derniers, les personnes qui suivent un programme d'occupation représentent la part la plus élevée par rapport aux autres statuts professionnels. Inversement, seul un quart des personnes affectées à ce type de programme parvient à s'affranchir rapidement de l'aide sociale. Cela

¹³ Cf. à ce sujet OFS (2015).

Part des bénéficiaires selon le taux de couverture et le type de parcours, nouveaux bénéficiaires 2006, en %

G 11



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS), calculs Haute école spécialisée bernoise (HES-BE)

Ces informations concernent l'unité d'assistance.

Exemple de lecture: Le total représente la part de l'ensemble des bénéficiaires pour chacun des parcours. La catégorie de couverture de 0 à 0,24 est surreprésentée au sein de la catégorie des bénéficiaires de courte durée: son taux est de 40,1%, alors que celui-ci s'élève à 36,0% pour l'ensemble des bénéficiaires de courte durée.

© OFS, Neuchâtel 2016

s'explique par les circonstances qui amènent les bénéficiaires à participer à un programme d'occupation: ce type de mesure intervient lorsque la réintégration sur le marché du travail n'a pas abouti et que les chances de réinsertion professionnelle rapide sont maigres.

Les personnes non actives professionnellement sont fortement représentées dans tous les types de parcours à l'exception des dossiers de type «retours à l'aide sociale». Ces résultats peuvent surprendre au premier coup d'œil: on pourrait s'attendre à ce que leur part soit plus élevée pour les types de parcours de longue durée ou durables. En effet, en raison de leur faible employabilité, leur part devrait être plus faible au sein des bénéficiaires de courte durée. Les personnes non actives doivent souvent aussi faire face à des troubles liés à leur état de santé. Une partie de ces personnes bénéficiera d'une rente de l'assurance invalidité (AI) et ne dépendra alors plus de l'aide sociale.

3.1.5 Taux de couverture

Le taux de couverture donne un aperçu de l'importance du besoin brut que l'aide sociale doit couvrir pour assurer le minimum vital de l'unité d'assistance¹⁴. Ce taux est de 1 lorsque l'aide sociale prend en charge l'ensemble du besoin, la personne dans ce cas ne dispose d'aucun revenu propre. Plus le taux de couverture est bas, plus grande est la part de la contribution propre des bénéficiaires à la couverture de leurs besoins. Pour 52,5% des

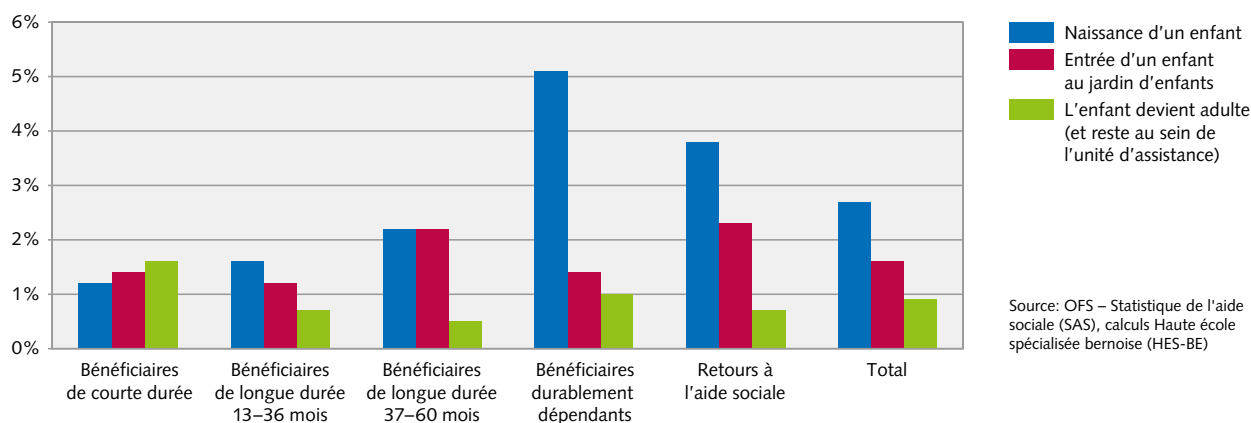
nouvelles entrées en 2006, l'aide sociale prend en charge l'ensemble des besoins; ce qui signifie que ces personnes ont un taux de couverture équivalent à 1. L'autre 47,6% des cas se répartit de manière égale entre les catégories de taux de couverture

Il ressort qu'au fur et à mesure que le degré de couverture baisse, la part des bénéficiaires de courte durée s'accroît. Pour les cas qui sont complètement pris en charge, le taux de personnes qui recourent à des prestations durant une courte durée se monte à 34,2%; cette part est de 40,1 % pour une assistance qui couvre moins d'un quart des besoins (cf. graphique 11). A l'inverse, les situations pour lesquelles le taux de couverture est compris entre 0,75 et 1 touchent plus souvent les bénéficiaires durables (environ 12,5% contre 11,3% en moyenne). En d'autres termes, cela signifie que les chances de retrouver une indépendance financière s'amenuisent en même temps que l'octroi de l'aide sociale se prolonge. Par ailleurs, une couverture complète des besoins semble également être légèrement associée à un retour à l'aide sociale (29,1% contre 27,0% en moyenne). Ce résultat renvoie probablement aux conditions de travail atypiques dans lesquelles peuvent se trouver certains bénéficiaires de l'aide sociale: les contrats à durée déterminée ou le travail sur appel par exemple, qui ne permettent une activité rémunérée que par intermittence.

¹⁴ Cf. glossaire → besoin brut et unité d'assistance.

Part des bénéficiaires selon les événements liés à la structure familiale et le type de parcours, nouvelles entrées au 4^e trimestre 2006, en %

G 12



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS), calculs Haute école spécialisée bernoise (HES-BE)

Ces informations concernent l'unité d'assistance. Elles ont trait au motif de clôture du dossier et aux changements survenus entre les états en fin d'enquête 2006 et 2007 ou durant une interruption de perception de l'aide sociale.

Exemple de lecture: Le total représente la part de la survenue de l'événement concerné pour l'ensemble des parcours. La fréquence de survenue d'une naissance lors de la première année à l'aide sociale est plus élevée pour les bénéficiaires durablement dépendants que pour l'ensemble des bénéficiaires: ce taux est de 5,1% pour les premiers alors qu'il est de seulement 2,7% pour les seconds.

© OFS, Neuchâtel 2016

3.2 Les événements liés aux parcours

Afin de mieux comprendre les raisons qui mènent à un court ou à un long recours à l'aide sociale, il est particulièrement intéressant d'identifier les événements qui conduisent à l'un ou l'autre des parcours. Certains des événements les plus décisifs, qui surviennent durant la première année de perception de l'aide sociale, ou lors d'une interruption de celle-ci, sont présentés ci-après de manière descriptive. Les événements concernent la personne demandeuse et l'unité d'assistance lorsqu'il s'agit du ménage. Ils ont trait aux nouvelles entrées du dernier trimestre de l'année 2006.

Pour deux tiers des cas pris en considération, il n'y a pas d'événements enregistrés; pour le tiers restant, la grosse majorité affiche un seul et unique événement (26,8%, cf. annexe TA 2). 6,4% des nouvelles entrées du dernier trimestre 2006 sont concernées par plus d'un événement¹⁵.

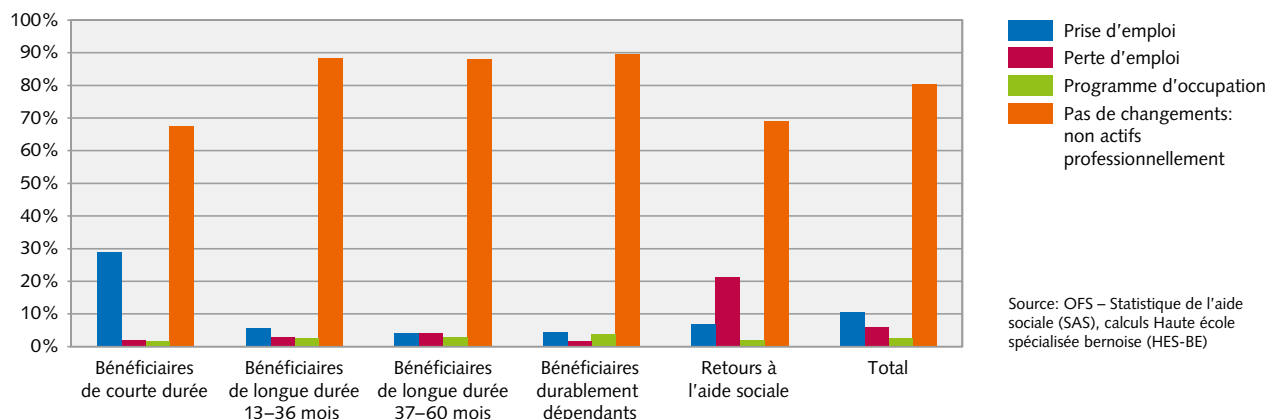
3.2.1 Événements liés à la structure familiale

Les changements au sein de la structure familiale jouent un rôle de taille sur les types de parcours. Il ressort que la naissance d'un enfant conduit fréquemment à des parcours problématiques, tels qu'une durée d'octroi d'aide sociale durable ou répétée (respectivement 5,1% et 3,8% contre 2,7% en moyenne, cf. graphique 12). Dès lors que le plus jeune enfant a atteint sa cinquième année (entrée à l'école enfantine), les bénéficiaires sont moins touchés par le risque d'une dépendance durable: leur part s'élève à 1,4% chez les personnes durablement dépendantes (contre 1,6% en moyenne); elle est toutefois de 2,3% chez les dossiers de type «retours à l'aide sociale». De même, lorsqu'un enfant devient adulte et qu'il reste au sein de l'unité d'assistance, la période de perception de l'aide sociale s'écourte. Cet événement touche 1,6% des bénéficiaires de courte durée contre 0,9% en moyenne. Le jeune adulte peut éventuellement fournir une plus grande contribution au revenu du ménage. Toutefois, ce constat concerne uniquement les enfants adultes en formation; pour les autres cas, un dossier propre est ouvert.

¹⁵ En raison de restrictions appliquées à l'échantillon et à la période d'observation (de 6 à 18 mois) la probabilité de survenue de certains événements peut être faible; ce qui signifie que le nombre d'événements observés est parfois très bas. Il faut donc être prudent lors de l'interprétation de la répartition des pourcentages et des résultats.

Part des bénéficiaires selon les événements liés à la situation professionnelle et le type de parcours, nouvelles entrées au 4^e trimestre 2006, en %

G 13



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS), calculs Haute école spécialisée bernoise (HES-BE)

Ces informations concernent la personne demandeuse. Elles ont trait au motif de clôture du dossier et aux changements survenus entre les états en fin d'enquête 2006 et 2007 ou durant une interruption de perception de l'aide sociale.

Exemple de lecture: Le total représente la part de la survenue de l'événement concerné pour l'ensemble des parcours. La fréquence de survenue d'une prise d'emploi lors de la première année à l'aide sociale est plus élevée pour les bénéficiaires de courte durée que pour l'ensemble des bénéficiaires: ce taux est de 28,8% alors qu'il est de seulement 10,6% pour les seconds.

© OFS, Neuchâtel 2016

3.2.2 Événements liés à la situation professionnelle

Une relation claire apparaît entre une prise d'emploi et une durée de perception brève. Plus d'un quart des bénéficiaires de courte durée sont concernés par une reprise d'activité rémunérée, alors que cet événement ne survient que dans 10,6% de l'ensemble des cas (cf. graphique 13). A l'opposé, la perte d'un emploi est clairement liée à un retour à l'aide sociale. En effet, au sein de cette dernière catégorie, les bénéficiaires sont plus souvent touchés par ce type d'événement (21,2% contre 6,0% en moyenne).

La participation à un programme d'occupation conduit à une perception prolongée; moins couramment à un octroi de courte durée. Ainsi, les bénéficiaires durablement dépendants sont une fois et demie plus fréquemment concernés par un début de participation à un programme d'occupation (3,7% contre 2,4% en moyenne)¹⁶. Les personnes qui ne rencontrent aucun changement dans leur vie professionnelle se retrouvent également plus souvent parmi les bénéficiaires de longue durée et durables.

Ces résultats tendent donc à montrer que seule la reprise d'une activité rémunérée permet de s'affranchir de manière durable du soutien financier octroyé par l'aide sociale. Les autres situations semblent mener à des parcours beaucoup plus incertains (de type perception durable ou «retours à l'aide sociale»).

¹⁶ Pour les dossiers de type «retours à l'aide sociale», l'événement a lieu pendant l'interruption de l'octroi de perception (qui peut durer de 6 à 18 mois); ce qui signifie que les personnes suivent déjà un programme d'occupation lors du retour à l'aide sociale.

4 Analyses multivariées

Une régression permet de mesurer conjointement les effets de plusieurs variables. Ces effets ne sont pas considérés isolément, mais simultanément avec d'autres variables. L'avantage est de pouvoir déterminer l'«effet net» d'une variable donnée. En outre, le calcul de régression permet d'évaluer le niveau de significativité des différentes modalités de variables en même temps. Parmi les résultats présentés, on considère d'une part l'influence de la situation initiale, d'autre part l'effet de certains événements sur l'appartenance à tel ou tel type de parcours. Les résultats présentés sont basés sur une régression logistique multinomiale. Le type de parcours fonctionne comme variable dépendante. Les variables indépendantes sont constituées des caractéristiques et des événements liés à la personne demandeuse et à l'unité d'assistance. Les effets marginaux présentés correspondent à la variation (en points de pourcentage) de la distribution de probabilité entre les différents types de parcours.

4.1 Influence de la situation initiale

Cette section analyse, à partir de la situation initiale, la distribution des dossiers entre les types de parcours. Pour ce faire, une régression a été réalisée. Ce qui signifie que la probabilité pour chaque caractéristique a été évaluée pour les différents parcours. Les variables suivantes sont présentées: le nombre d'enfants, le sexe, le nombre d'adultes, l'âge de la personne, l'âge du plus jeune enfant, la nationalité, le statut professionnel ainsi que le niveau de formation. Ces variables ont trait à la personne demandeuse ou à l'unité d'assistance quand il s'agit du ménage. Seuls les résultats les plus pertinents sont décrits ici¹⁷.

¹⁷ En plus des variables décrites dans le présent chapitre, les effets des modalités «types de commune» et «grandes régions» ont été calculés dans la régression. Ces variables ne sont pas décrites ici. En effet, il a été décidé de se concentrer avant tout sur les caractéristiques sociodémographiques et les ressources personnelles (formation et statut professionnel). Pour une description plus détaillée, voir Salzgeber et al. (2016).

4.1.1 Situation du ménage

Lorsque la personne demandeuse est un homme, la probabilité est plus faible d'être bénéficiaire de courte durée et plus grande de faire des allers-retours à l'aide sociale que lorsque la personne est une femme.

Les analyses à disposition montrent également que, pour chaque enfant supplémentaire dans l'unité d'assistance, le risque d'appartenir au type de parcours des bénéficiaires de longue durée (37–60 mois) croît de 2,9 points de pourcentage (cf. tableau 2). Par contre, l'augmentation du nombre d'enfants entraîne une diminution de la probabilité de faire partie du groupe des retours à l'aide sociale de 4,6 points de pourcentage par enfant. Outre leur nombre, l'âge des enfants joue aussi un rôle. En tant que facteur de risque principal, l'âge du plus jeune enfant semble expliquer en grande partie le recours durable de l'aide sociale. Lorsque le plus jeune enfant est âgé de 2 à 6 ans, la perception de prestations de courte durée est moins probable, tandis que le risque de faire partie des bénéficiaires durablement dépendants augmente de 19,9 et 14,1 points de pourcentage (par rapport aux ménages sans enfants). Dans les cas pour lesquels le plus jeune enfant a entre 7 et 12 ans, cette tendance s'affaiblit quelque peu, mais persiste néanmoins.

Pour les dossiers d'une seule personne, on retrouve une probabilité moins élevée de faire partie des bénéficiaires de courte durée (–11,7 points de pourcentage par rapport aux dossiers de deux adultes ou plus). À l'inverse, le risque d'appartenir aux bénéficiaires de longue durée de 37 à 60 mois est plus important pour les personnes seules (+2,0 points de pourcentage); de même pour celui de faire partie des bénéficiaires durablement dépendants (+7,0 points de pourcentage).

Par ailleurs, la nationalité du bénéficiaire ne donne pas de résultats significatifs pour expliquer l'appartenance à l'un ou l'autre type de parcours. Ce qui indique qu'il faut plutôt aller chercher du côté du niveau de formation, de la configuration familiale ou encore de la situation professionnelle pour comprendre les raisons d'un recours de courte ou de longue durée aux prestations de l'aide sociale.

T2 Influence des caractéristiques de la personne demandeuse et de l'unité d'assistance sur les types de parcours (modèle logit multinomial), nouveaux bénéficiaires au 4^e trimestre 2006

	Bénéficiaires de courte durée	Bénéficiaires de longue durée 13–36 mois	Bénéficiaires de longue durée 37–60 mois	Bénéficiaires durablement dépendants	Retours à l'aide sociale
Nombre d'enfants	0,023 (0,019)	0,000 (0,015)	0,029 (0,008)***	-0,005 (0,011)	-0,046 (0,019)*
Sexe (réf: femmes)	-0,046 (0,015)**	-0,003 (0,012)	0,001 (0,008)	-0,006 (0,010)	0,055 (0,014)***
Nombre d'adultes (réf: 2 adultes ou plus)	-0,117 (0,022)***	0,019 (0,016)	0,020 (0,009)*	0,070 (0,010)***	0,009 (0,019)
Age (réf: 56 ans ou plus)					
18–25 ans	-0,038 (0,028)	-0,066 (0,024)**	-0,040 (0,016)**	0,007 (0,016)	0,138 (0,022)***
26–35 ans	-0,048 (0,028)	-0,076 (0,024)**	-0,038 (0,016)*	0,014 (0,017)	0,147 (0,022)***
36–45 ans	-0,085 (0,027)**	-0,057 (0,023)*	-0,025 (0,016)	0,050 (0,017)**	0,118 (0,021)***
46–55 ans	-0,129 (0,027)***	-0,064 (0,023)**	-0,016 (0,016)	0,110 (0,020)***	0,100 (0,022)***
Age du plus jeune enfant (réf: pas d'enfant)					
0–1 an	0,026 (0,043)	-0,028 (0,035)	0,054 (0,013)***	0,028 (0,021)	-0,080 (0,044)
2–4 ans	-0,141 (0,042)***	-0,037 (0,037)	0,033 (0,016)*	0,199 (0,041)***	-0,054 (0,046)
5–6 ans	-0,127 (0,042)**	-0,003 (0,039)	0,022 (0,014)	0,141 (0,038)***	-0,033 (0,047)
7–12 ans	-0,093 (0,049)	0,036 (0,046)	0,008 (0,014)	0,137 (0,0434)**	-0,088 (0,052)
13–17 ans	0,009 (0,044)	0,024 (0,038)	0,012 (0,012)	0,052 (0,028)	-0,097 (0,044)*
Nationalité (réf. Suisse)	0,023 (0,015)	-0,006 (0,012)	0,014 (0,008)	-0,015 (0,010)	-0,017 (0,014)
Situation professionnelle (réf: personne non active professionnellement)					
Actifs professionnellement	0,046 (0,022)*	-0,071 (0,019)***	-0,012 (0,011)	-0,028 (0,014)*	0,066 (0,019)***
Apprenants/en formation	0,072 (0,040)	0,032 (0,038)	-0,028 (0,017)	-0,055 (0,0235)*	(0,021) (0,030)
Programme d'occupation	-0,086 (0,049)	-0,068 (0,044)	0,008 (0,029)	0,030 (0,040)	0,116 (0,051)*
En recherche d'emploi	0,015 (0,017)	-0,108 (0,015)***	-0,006 (0,009)	-0,009 (0,012)	0,109 (0,015)***
Niveau de formation (réf: Secondaire I)					
Tertiaire	0,102 (0,029)***	0,019 (0,024)	0,006 (0,015)	-0,073 (0,016)***	-0,054 (0,024)*
Secondaire II	0,089 (0,015)***	-0,008 (0,012)	-0,005 (0,008)	-0,055 (0,010)***	-0,021 (0,014)

Effets marginaux moyens, erreur standard entre parenthèses, * p<0,05, ** p<0,01, *** p<0,001, n= 4 854. Les coefficients en gras sont significatifs avec un intervalle de confiance de 95%.

Exemple de lecture: Pour la catégorie sexe, l'effet marginal correspond à la variation de la probabilité de faire partie des bénéficiaires de courte durée entre les hommes et les femmes (catégorie de référence). Dans cet exemple, pour les hommes, il y a une diminution de 4,6 points de pourcentage de la probabilité d'un recours de courte durée aux prestations de l'aide sociale.

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS), calculs Haute école spécialisée bernoise (HES-BE)

© OFS, Neuchâtel 2016

4.1.2 Groupes d'âge

Les bénéficiaires de l'aide sociale présentent des risques très différents en fonction du groupe d'âge. Ainsi, les personnes âgées de 36 à 55 ans affichent une probabilité plus faible de faire partie des bénéficiaires de courte durée que les personnes de 56 ans et plus (catégorie de référence). Pour ces groupes d'âge, le risque d'appartenir à la catégorie de bénéficiaires durables ou de percevoir des prestations de manière intermittente est aussi plus élevé. Les personnes âgées de 18 à 35 ans pour leur part se retrouvent moins souvent dans les deux catégories des bénéficiaires de longue durée: être âgé de 18 à 25 ans fait tomber la probabilité de percevoir des prestations pour des durées de 13 à 36 mois et de 37 à 60 mois de 6,6 et de 4,0 points de pourcentage; pour les 26–35 ans, ces probabilités baissent de 7,6 et de 3,8 points de pourcentage. Ces deux groupes d'âge (18–25 et 26–35 ans) retournent toutefois plus souvent à l'aide sociale (respectivement +13,8 et +14,7 points de pourcentage).

4.1.3 Formation et situation professionnelle

Lorsque la personne demandeuse est active professionnellement, elle présente des chances plus élevées d'être tributaire de prestations de manière intermittente ou pour une courte durée (respectivement +6,6 et +4,6 points de pourcentage). Les personnes actives professionnellement sont aussi moins souvent bénéficiaires durablement dépendants ou de longue durée (13 à 36 mois): dans ce cas, la probabilité d'une perception durable diminue de 2,8 points de pourcentage et celle d'un recours de longue durée (13 à 36 mois) de 7,1 points. En outre, être en cours de formation fait fléchir le risque de faire partie des bénéficiaires durablement dépendants (–5,5 points de pourcentage). Pour les personnes qui suivent un programme d'occupation, la probabilité de retourner à l'aide sociale est plus élevée (+11,6 points de pourcentage). Si la personne demandeuse est en recherche d'emploi, il est 10,8 points de pourcentage moins probable qu'elle appartienne à la catégorie des bénéficiaires de longue durée (13–36 mois); dans le même temps, le risque de faire partie de la catégorie des retours à l'aide sociale croît de 10,9 points de pourcentage.

Lorsque le nouveau bénéficiaire de l'aide sociale dispose d'une formation post-obligatoire, le risque de dépendre durablement de l'aide sociale faiblit de 6 à 7 points de pourcentage (par rapport aux personnes qui n'ont pas de formation post-obligatoire). Inversement, la probabilité d'appartenir aux catégories de bénéficiaires

de courte durée augmente de 9 à 10 points de pourcentage. Il ressort aussi qu'une formation tertiaire limite la perception intermittente de l'aide sociale (–5,4 points de pourcentage).

4.2 Influence de certains événements

Outre l'effet de la situation initiale, on peut également apprécier l'incidence de certains changements (événements) par rapport aux conditions de vie de départ sur le type de parcours à l'aide sociale. Les informations portent sur la personne demandeuse et l'unité d'assistance. Seules les variables les plus pertinentes sont présentées¹⁸.

Dans l'ensemble, il ressort des événements un effet plus marqué que ceux des caractéristiques à l'entrée à l'aide sociale. Cela tient principalement au fait que les événements sont relativement rares et ont trait à des groupes très spécifiques.

4.2.1 Événements liés à la situation familiale

Comme l'illustre le tableau 3, la naissance d'un enfant mène à une diminution de la probabilité de 14,7 points de pourcentage de faire partie des bénéficiaires de courte durée. Parallèlement, le risque d'avoir recours à l'aide sociale durablement augmente de 16,0 points de pourcentage. Dès le moment où le plus jeune enfant atteint l'âge de 5 ans (entrée à l'école enfantine), ce risque faiblit de 13,1 points. Dans ce cas, la probabilité de retourner à l'aide sociale augmente toutefois de 17,7 points de pourcentage. Lorsqu'un enfant devient adulte et reste dans l'unité d'assistance, un recours de longue durée (13–36 mois) est moins probable (–16,7 points de pourcentage).

Si un couple se sépare, et qu'après la séparation il n'y a qu'une seule personne adulte au sein de l'unité d'assistance, la probabilité de faire partie des bénéficiaires de longue durée (13–36 mois) diminue (–14,4 points de pourcentage). Au contraire, les personnes nouvellement séparées affiche un risque plus important d'un retour à l'aide sociale (+28,2 points de pourcentage). La formation d'un couple mène paradoxalement

¹⁸ En plus des variables décrites dans le présent chapitre, les effets des modalités «départ d'un enfant» et «déménagement» ont été calculés dans la régression (tableau 3). Celles-ci ne sont pas décrites dans ce rapport. Pour une description plus détaillée, voir Salzgeber, et al. (2016).

à une augmentation de la probabilité d'un retour à l'aide sociale (+13,0 points de pourcentage). Mais la mise en couple limite également le risque d'une dépendance durable.

4.2.2 Événements liés à la situation professionnelle

La prise d'emploi augmente les chances d'un recours de courte durée à des prestations d'aide sociale (+40,0 points de pourcentage). Par conséquent, pour ce type d'événement, les bénéficiaires de longue durée

ou durables sont moins probables. La perte d'un emploi quant à elle conduit à un risque de 34,3 points de pourcentage plus élevé d'un retour à l'aide sociale. Parallèlement, la probabilité d'appartenir à d'autres types de parcours diminue. Concordant avec les résultats décrits dans le chapitre 3, la participation à un programme d'occupation réduit la probabilité d'appartenir à la catégorie des dossiers de courte durée ou avec des aides intermittentes (-8,8 et -8,4 points de pourcentage).

T3 Influence des événements sur l'appartenance aux types de parcours (modèle logit multinomial), nouveaux bénéficiaires au 4^e trimestre 2006

Événements	Bénéficiaires de courte durée	Bénéficiaires de longue durée 13–36 mois	Bénéficiaires de longue durée 37–60 mois	Bénéficiaires durablement dépendants	Retours à l'aide sociale	Nombre de cas
Naissance d'un enfant	-0,147 (0,031)***	-0,090 (0,048)	-0,002 (0,035)	0,160 (0,055)**	0,079 (0,050)	3 088
Entrée au jardin d'enfants	-0,010 (0,069)	-0,037 (0,078)	0,001 (0,045)	-0,131 (0,047)**	0,177 (0,083)*	782
L'enfant devient adulte	0,017 (0,067)	-0,167 (0,060)**	-0,049 (0,036)	0,080 (0,093)	0,118 (0,089)	782
Séparation	-0,033 (0,056)	-0,144 (0,059)*	-0,031 (0,038)	-0,074 (0,042)	0,282 (0,068)***	526
Mise en couple	-0,043 (0,053)	0,033 (0,065)	-0,021 (0,037)	-0,099 (0,041)*	0,130 (0,064)*	2 563
Prise d'emploi	0,400 (0,031)***	-0,168 (0,025)***	-0,077 (0,013)***	-0,144 (0,018)***	-0,011 (0,022)	2 366
Perte d'emploi	-0,130 (0,034)***	-0,098 (0,042)*	-0,039 (0,023)	-0,076 (0,033)*	0,343 (0,045)***	577
Nouveau programme d'occupation	-0,088 (0,045)*	0,083 (0,066)	0,017 (0,041)	0,071 (0,056)	-0,084 (0,035)*	2 943

Effets marginaux moyens, erreur standard entre parenthèses, * p<0,05, ** p<0,01, *** p<0,001, n=4 854. Les coefficients en gras sont significatifs avec un intervalle de confiance de 95%.

Exemple de lecture: Pour l'événement «naissance d'un enfant», l'effet marginal correspond à la variation de la probabilité de faire partie des bénéficiaires de courte durée entre les personnes concernées par la survenue de la naissance d'un enfant et la catégorie de référence. La catégorie de référence regroupe ici les situations pour lesquelles il n'y a pas de naissance. Dans cet exemple, après une naissance, il y a une diminution de 14,7 points de pourcentage de la probabilité d'un recours aux prestations de l'aide sociale de courte durée.

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS), calculs Haute école spécialisée bernoise (HES-BE)

© OFS, Neuchâtel 2016

5 Synthèse

L'utilisation des données sur les parcours des bénéficiaires de l'aide sociale ouvre la voie à une multitude d'analyses. A partir des données de la statistique de l'aide sociale, il est possible de construire des types de parcours, de mettre en lumière des biographies et des spirales de pauvreté.

En partant des nouvelles entrées 2006, les dossiers des bénéficiaires de l'aide sociale sont observés sur une période de 60 mois (de 2006 à 2011). Les nouveaux bénéficiaires sont répartis entre différents types de parcours, suivant la durée de perception et le nombre de périodes d'octroi de l'aide sociale.

38,5% des personnes entrées en 2006 bénéficient d'une aide d'1 an au maximum. Environ un quart des dossiers perçoit des prestations de l'aide sociale allant d'une à cinq années. 10,0% des bénéficiaires reçoivent des prestations durant plus de 5 ans et cela sans interruption. Par ailleurs, une partie des clôtures de dossiers de l'aide sociale n'est pas durable: 26,9% des dossiers pris en considération perçoivent une assistance de manière intermittente (retours à l'aide sociale). Les analyses des caractéristiques individuelles des personnes demandeuses ainsi que des événements survenus dans leur existence confirment certains facteurs de risque.

Une formation incomplète ou insuffisante représente un important facteur de risque pour un recours prolongé à l'aide sociale. La présente analyse montre que les personnes sans formation post-obligatoire bénéficient plus fréquemment d'un soutien durable. Un bon niveau de formation a pour corollaire un accès facilité au marché de l'emploi; et dans la majorité des cas, une activité professionnelle limite la durée de perception de prestations de l'aide sociale. Toutefois, une activité rémunérée ne constitue pas toujours un rempart durable à la précarité: les bénéficiaires actifs professionnellement retournent fréquemment à l'aide sociale après l'avoir quittée. C'est souvent le cas pour les jeunes adultes.

Outre une formation insuffisante et une insertion professionnelle incertaine, le divorce ou la séparation ainsi que la présence de nombreux enfants accroissent le risque d'une dépendance de longue durée ou durable de l'aide sociale. Cela est particulièrement vrai pour les familles avec des enfants en âge préscolaire et les ménages monoparentaux.

Au nombre des événements les plus décisifs pour un recours de courte durée à l'aide sociale, on retrouve les remèdes aux divers facteurs de risque précités: la prise d'emploi, un enfant devenu adulte et, dans une moindre mesure, l'entrée à l'école enfantine du plus jeune enfant. Inversement, et sans surprise, la naissance d'un enfant ou une perte d'emploi conduisent couramment à des parcours problématiques (parcours durables et retours à l'aide sociale).

6 Compléments méthodologiques

6.1 Événements¹⁹

L'annexe TA 3 montre la part des valeurs manquantes pour les événements. Les événements suivants ont été mesurés exclusivement à partir des changements d'états en fin d'enquête (état 1 vs. état 2):

- *Naissance d'un enfant*: A l'état 2 il y a un enfant âgé d'1 an ou moins, alors qu'à l'état 1, aucun enfant n'était présent dans l'unité d'assistance.
- *Le plus jeune enfant atteint l'âge de 5 ans*: Le plus jeune enfant a 5 ans à l'état 2 alors qu'il a moins de 5 ans à l'état 1. A l'âge de 5 ans, les enfants sont normalement scolarisés (école enfantine).
- *L'enfant devient adulte et reste dans l'unité d'assistance*: A l'état 2 il y a un adulte supplémentaire alors qu'il y a un enfant de moins par rapport à l'état 1.
- *Séparation*: A l'état 2, il y a seulement une personne adulte dans l'unité d'assistance, alors qu'à l'état 1 il y a deux ou plusieurs personnes adultes.
- *Naturalisation*: A l'état 2, la personne présente une nationalité suisse; à l'état 1 elle est encore de nationalité étrangère.

En plus des événements qui portent sur les changements entre les jours de références, ceux liés aux motifs de clôture des dossiers peuvent aussi être déterminés. Pour les parcours sans interruption durant la période d'observation, ces événements ne sont cependant pas mesurables. Cela concerne particulièrement les bénéficiaires durables, pour lesquels au mieux des motifs provisoires de clôture des dossiers peuvent être observés: pour certains cas, lors d'une courte interruption de perception, l'événement permet de clore le dossier (car il y a obtention d'un emploi par exemple) et donne par conséquent une raison provisoire de fermeture du dossier (obtention d'un emploi). Cependant, lorsque la personne

prise en charge perd son emploi après 2 mois et perçoit de nouveau l'aide sociale après 4 mois, le dossier ne peut pas être fermé et, à la place, on indiquera uniquement une interruption de moins de 6 mois; ce qui signifie que le dossier reste actif. De même, les motifs de clôture du dossier ne peuvent pas être pris en considération pour les bénéficiaires de longue durée avec une perception au-delà de l'année 2007 (puisque la mesure des événements est limitée aux années 2006 et 2007).

Les événements suivants peuvent aussi bien être répertoriés comme des changements d'états en fin d'enquête que comme des motifs de clôture du dossier:

- *Mise en couple*: A l'état 2 on identifie s'il y a au moins deux personnes adultes dans l'unité d'assistance et à l'état 1 seulement une. Le mariage peut être le motif de clôture du dossier si le minimum vital peut être assuré par une augmentation de ressources.
- *Changement de la situation professionnelle*: Un changement de la situation professionnelle de la personne demandeuse est enregistré lorsque les événements suivants sont indiqués: début d'une activité professionnelle, perte d'emploi, début de participation à un programme d'occupation, début d'une formation. Ces événements peuvent aussi être indiqués comme raisons de clôture d'un dossier.
- *Formation terminée*: Cet événement est mesuré aussi bien à travers les variations d'états que pour les motifs de clôture du dossier.

¹⁹ Seuls les événements les plus pertinents sont présentés dans ce rapport. Pour une description plus détaillée voir Salzgeber et al. (2016).

7 Bibliographie

- Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). (2015). *Concepts et normes de calcul de l'aide sociale. 5^e édition avril 2005. Compléments 12/05, 12/07, 12/08, 12/10, 12/12, 12/14.* Berne: CSIAS.
- Conseil fédéral. (2015). *Aménagement de l'aide sociale et des prestations cantonales sous condition de ressources. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 13.4010 «Loi-cadre relative à l'aide sociale».* Berne: Conseil fédéral.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2009). *Junge Erwachsene in der Sozialhilfe. Schlussbericht. Bearbeitet von Philipp Dubach, Jürg Guggisberg und Heidi Stutz (Burö BASS).* Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2013). *Parcours personnels dans l'aide sociale. Possibilités et limites de l'analyse longitudinale dans le domaine de l'aide sociale.* Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2014). *Statistique suisse de l'aide sociale 2013: légère progression du taux d'aide sociale.* Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2015). *Rapport social statistique suisse 2015.* Neuchâtel: OFS.
- Polak, C. (2009). Analyse des parcours de pauvreté: l'apport des enquêtes longitudinales. *Informations sociales*, 156(6), pp. 106–112.
- Salzgeber, R., Fritschi, T., von Gunten, L., Hümbelin, O., & Koch, K. (2016). *Analyse der zeitlichen Verläufe in der Sozialhilfe.* Berne: Haute école spécialisée bernoise.
- Sapin, M., Spini, D., & Widmer, E. (2007). *Les parcours de vie, de l'adolescence au grand âge.* Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.

8 Glossaire

Bénéficiaire

Membre d'une unité d'assistance bénéficiant d'une aide financière, d'où l'utilisation conjointe du terme de personne soutenue.

Besoin brut

Le besoin brut (soit les ressources requises pour couvrir les besoins fondamentaux) correspond au besoin mensuel théorique de l'unité d'assistance (comprenant les besoins de base ainsi que les prestations liées à la situation du demandeur), sans les revenus actuels.

Demandeur, Demandeuse

Personne qui demande une aide financière pour elle-même ou pour un autre membre de l'unité d'assistance.

Dossier actif

Un dossier est actif si l'unité d'assistance perçoit encore des prestations d'aide sociale en fin d'enquête ou que le dernier versement a été perçu moins de 6 mois auparavant.

Dossier clos

Un dossier est clos si l'unité d'assistance n'a pas touché de prestations depuis 6 mois. Il se peut donc que le dossier soit clos pendant l'année sous revue, alors que le dernier versement remonte à l'année précédente. Si l'unité d'assistance sollicite une nouvelle fois l'aide sociale après un délai de plus de 6 mois, un nouveau dossier est ouvert.

Période d'enquête

Période durant laquelle les données sont relevées. La période d'enquête dure 1 an, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Selon la règle des 6 mois, un dossier dont le dernier versement a été effectué l'année précédant la période d'enquête est également pris en compte (exemple: si le dernier versement intervient en juillet, la fermeture du dossier – après 6 mois – a lieu en janvier de l'année suivante).

Statistique de l'aide sociale

La statistique suisse de l'aide sociale, élaborée et mise sur pied par l'Office fédéral de la statistique, relève des informations permettant entre autres de déterminer le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, le type de prestation sous condition de ressources octroyée, la durée de l'octroi des soutiens et la structure familiale des bénéficiaires. Pour la statistique suisse de l'aide sociale, sont relevées les prestations d'aide sociale au sens strict ainsi que des prestations sous condition de ressources octroyées en amont de l'aide sociale. Seules les prestations sociales proposées au niveau cantonal sont prises en compte dans la statistique. Celles octroyées au niveau communal n'en font pas partie. Cette statistique, qui est un relevé exhaustif, permet de:

- fournir des informations sur la situation et la structure des bénéficiaires de l'aide sociale, au niveau fédéral, cantonal, communal et régional
- donner des informations sur la situation économique et sociale des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse
- décrire la structure des prestations d'aide sociale perçues
- mettre en évidence la composition du groupe des bénéficiaires
- donner des informations sur la dynamique et la durée des aides sociales perçues et expliquer les raisons de la cessation de perception de prestations sociales.

Taux de couverture (Part du budget couverte par l'aide sociale)

Rapport entre le besoin net et le besoin brut de l'unité d'assistance. Le taux de couverture permet de saisir comment les besoins matériels d'une unité d'assistance sont couverts grâce aux prestations d'aide sociale. La valeur du taux de couverture varie entre 0 et 1. Plus elle est élevée, plus la part de l'aide sociale dans le revenu global de l'unité d'assistance est importante.

Unité d'assistance, cas, dossier

L'unité d'assistance est l'unité économique prise en considération pour l'attribution et le versement de prestations. Une unité d'assistance, ou dossier, se compose d'une personne seule ou d'un ensemble de personnes apparentées faisant ménage commun: couple marié, couple marié avec enfant(s), parent seul avec enfant(s) mineur(s).

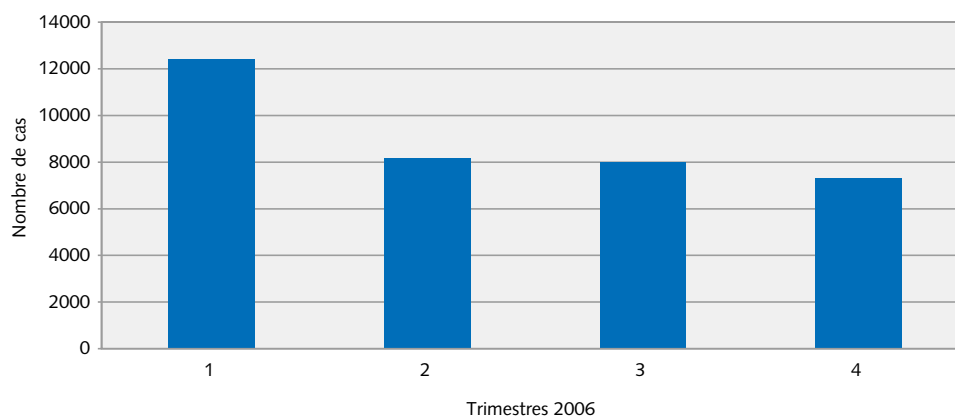
Dans la pratique de l'aide sociale, l'unité d'assistance comprend les conjoints vivant dans le même ménage ainsi que, le cas échéant, leurs enfants mineurs qui vivent avec leurs parents ou l'un de leur parent. Les concubins, les frères et sœurs, les collègues, les amis habitant ensemble ne constituent en principe pas une unité d'assistance.

Sont considérées comme personnes soutenues ou bénéficiaires de l'aide sociale toutes les personnes d'une unité d'assistance, y compris le demandeur.

9 Annexes

Nouvelles entrées à l'aide sociale 2006, répartition par trimestre

GA 1



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS), calculs Haute école spécialisée bernoise (HES-BE)

© OFS, Neuchâtel 2016

TA1 Populations et distribution des types de parcours, nouvelles entrées 2006

Types de parcours	Tous les trimestres 2006		4 ^e trimestre 2006		4 ^e trimestre 2006 événements	
	Nombre	Parts	Nombre	Parts	Nombre	Parts
Bénéficiaires de courte durée	13 806	38,5%	2 773	38,2%	942	21,3%
Bénéficiaires de longue durée						
13–36 mois	6 491	18,1%	1 296	17,9%	1 296	29,3%
37–60 mois	2 279	6,4%	421	5,8%	421	9,5%
Somme	8 770	24,5%	1 717	23,7%	1 717	38,9%
Bénéficiaires durablement dépendants	3 593	10,0%	804	11,1%	804	18,2%
Retours à l'aide sociale	9 649	26,9%	1 959	27,0%	955	21,6%
Total types de parcours	35 818	100,0%	7 253	100,0%	4 418	100,0%
Valeurs manquantes	73	0,2%	61	0,8%	0	0,0%
Total	35 891		7 314		4 418	

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS), calculs Haute école spécialisée bernoise (HES-BE)

© OFS, Neuchâtel 2016

TA2 Nombre d'événements, nouveaux bénéficiaires au 4^e trimestre 2006

Nombre événements	Nombre de cas	Part en %	Part sans missings en %
0	2 925	66,2	66,7
1	1 178	26,7	26,8
2	239	5,4	5,4
3	39	0,9	0,9
4	6	0,1	0,1
5	1	0,0	0,0
Total	4 418	100,0	100,0
missing	30	0,7	

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS), calculs Haute école spécialisée bernoise (HES-BE)

© OFS, Neuchâtel 2016

TA3 Aperçu des événements, nouveaux bénéficiaires au 4^e trimestre 2006

Evénements	valables		manquants		total	
	n	%	n	%	n	%
Naissance d'un enfant	4 396	99,5	22	0,5	4 418	100
Entrée à l'école enfantine	4 396	99,5	22	0,5	4 418	100
Enfant devient adulte	4 396	99,5	22	0,5	4 418	100
Séparation	4 395	99,5	23	0,5	4 418	100
Mise en couple	4 397	99,5	21	0,5	4 418	100
Naturalisation	4 342	98,3	76	1,7	4 418	100
Changement de situation professionnelle	3 621	82,0	797	18,0	4 418	100
Formation terminée	3 294	74,6	1 124	25,4	4 418	100

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS), calculs Haute école spécialisée bernoise (HES-BE)

© OFS, Neuchâtel 2016

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Moyen de diffusion

Service de renseignements individuels

L'OFS sur Internet

Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents

Publications: information approfondie

Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch → Actualités → Publications

Contact

058 463 60 11
info@bfs.admin.ch

www.statistique.admin.ch

www.news-stat.admin.ch

058 463 60 60
order@bfs.admin.ch

www.stattab.bfs.admin.ch

Publications dans le domaine de la sécurité sociale

Rapport social statistique suisse 2015, Neuchâtel 2015,
Numéro de commande: 1201-1500, 28 francs (TVA excl.)

Parcours personnels dans l'aide sociale

Possibilités et limites de l'analyse longitudinale dans le domaine de l'aide sociale,
Neuchâtel 2013, Numéro de commande: 1051-1300, 5 francs (TVA excl.)

10 ans de la statistique de l'aide sociale

Neuchâtel 2016 (à paraître prochainement)

Le but de ce rapport est de présenter le parcours des bénéficiaires à l'aide sociale entre 2006 et 2011. Outre la durée et la récurrence de l'octroi de prestations, les caractéristiques individuelles et les événements survenus dans l'existence des personnes sont considérés pour décrire les situations et les trajectoires à risque.

L'utilisation des données longitudinales pour reconstituer les parcours des bénéficiaires de l'aide sociale ouvre de vastes possibilités d'analyse. A partir de la base de données de la statistique de l'aide sociale, il est possible de reconstituer des types de parcours et de mettre en lumière des biographies et des spirales de pauvreté.

N° de commande

1573-1100

Commandes

Tél. 058 463 60 60

Fax 058 463 60 61

order@bfs.admin.ch

Prix

8 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-13181-7